Date limite de migration des catégories de contenu DNS prolongée jusqu'au 28 octobre 2022

Table des matières Introduction Aperçu

Introduction

Cet article décrit le report de la date limite de migration des catégories de contenu DNS au 28 octobre 2022.

MISE À JOUR: La date limite de migration de la catégorie de contenu DNS héritée a été reportée à janvier 2023. Pour plus d'informations, consultez cette annonce.

Aperçu

Dans le cadre de l'alignement des catégories de contenu d'Umbrella avec Cisco Talos, toutes les stratégies DNS qui utilisent une catégorie de contenu Cisco Umbrella héritée doivent être migrées pour utiliser uniquement les catégories de contenu Cisco Talos alignées.

La date limite pour cette mesure requise a été reportée au 28 octobre 2022. Cette modification a été apportée en réponse aux problèmes inattendus rencontrés par certains clients au début de la période de migration, début février, lors d'une tentative de migration des politiques.

Le 31 octobre 2022, toutes les stratégies DNS qui contiennent encore des catégories Umbrella héritées seront automatiquement migrées vers les meilleures catégories Talos disponibles. Les catégories héritées doivent être supprimées de toutes les stratégies à ce moment.

Comme il n'y a pas de correspondance exacte 1:1 entre les catégories de contenu Umbrella et Talos, nous encourageons fortement les clients à examiner les modifications et la façon dont elles affectent les politiques de votre organisation en utilisant l'<u>Outil de migration de catégories</u> (disponible dans Politiques DNS) et le Rapport de migration (dans l'Outil).

Pour plus de détails sur l'alignement des catégories de contenu, consultez l'aide d'Umbrella.

À propos de cette traduction

Cisco a traduit ce document en traduction automatisée vérifiée par une personne dans le cadre d'un service mondial permettant à nos utilisateurs d'obtenir le contenu d'assistance dans leur propre langue.

Il convient cependant de noter que même la meilleure traduction automatisée ne sera pas aussi précise que celle fournie par un traducteur professionnel.